

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 3

Artikel: Vestes blindées et combativité
Autor: Ramseyer, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terrain défavorable et en un moment importun, afin que l'arme principale, les chars, puisse être engagée au bon moment et au bon endroit. Et qu'elle ne survivra et ne remplira sa mission qu'en adaptant le mode de combat de l'infanterie demeurée classique aux conditions nouvelles qui lui sont faites.

Sur son champ de bataille particulier, celui des mécanisés, elle jouera un rôle capital, à condition qu'elle ait parfaitement conscience de ses possibilités comme de ses limites. A condition qu'elle apprenne à jouer des atouts principaux qu'elle a dans son jeu: la fluidité et la mobilité. A condition qu'elle érige en principe l'agressivité, le cran, l'audace, qu'elle fasse du combat antichar sa règle.

Alors, mais alors seulement, on pourra parler de l'infanterie motorisée comme d'une composante essentielle des divisions mécanisées. Elle y aura trouvé la place qui doit lui revenir, aura légitimé son existence et augmenté la confiance qu'elle aura en elle-même, confiance sans laquelle rien ne se fera jamais de valable.

Major M.-H. MONTFORT

Vestes blindées et combativité

L'Histoire de la guerre et des armements est un perpétuel recommencement. Seule l'évolution de la technologie modèle des visages nouveaux sur des équipements que l'on croyait à jamais périmés.

Si la fin du XV^e siècle sonne le glas des armures de chevalerie devenues trop pesantes, la puissance de feu des armées actuelles incite les EM à recourir à la cuirasse individuelle contre les projectiles d'armes secondaires. Toutefois,

admettre un principe n'est pas synonyme de résoudre le problème, et le gilet blindé ne saurait être une panacée.

Le gilet blindé, semblable en ceci à la cuirasse de chevalerie, est typique de pays hautement industrialisés dans lesquels l'économie de matériel humain prévaut sur les pertes techniques.

Il n'est pas inutile pour nous, en tant que soldat, de situer à ses justes dimensions une protection qui, au demeurant, n'est pas sans inconvénients. Comme il n'existe pas de projectile absolu, à l'échelon du fantassin, il n'existe pas davantage de protection totale contre les effets de ces derniers. Il ne s'agira jamais que d'un compromis entre la puissance des premiers et la résistance des seconds, compte tenu d'un poids qu'on ne saurait impunément dépasser sans rendre le fantassin plus vulnérable encore par son manque de mobilité. Nous explorerons sommairement les quelques aspects susceptibles de nous intéresser.

Constitution de la veste blindée

Pour être efficace contre les projectiles d'armes secondaires, le gilet blindé doit répondre à deux impératifs :

- a) être réalisé avec des matières spécialement traitées (verre renforcé, plaques d'acier superposées et mobiles).
- b) couvrir au maximum les zones vulnérables du porteur (thorax, ventre, dos, etc.).

Pour répondre aux desiderata sous ch. *a*, en tenant compte des réalisations actuellement sur le marché, la densité de structure des matériaux employés pour une protection relativement efficace conduit au poids minimum de 10 kg par m². On est donc rapidement contraint à une politique de compromis poids /efficacité.

Les Américains, férus de statistiques, ont ouvert le débat, sans toutefois conclure. Nous empruntons à la «*Military Review*» de sept. 1959 quelques arguments intéressants :

« La veste blindée de sécurité, en nylon, du poids de 4 kg, a été testée par les forces US en Corée (et depuis, au Vietnam).

» 184 vestes ont été soumises à des examens très sévères. Au cours de ces essais, chaque veste a été touchée 4 fois en moyenne par des éclats, 2 fois par des projectiles d'armes de poing et 4 fois par des mobiles non identifiés, soit au total 10 fois.

» En ce qui concerne les éclats, 3 sur 4, soit le 75 % ont été retenus par la veste blindée, ce qui a évité la mort, ou à tout le moins des blessures graves. Les coups qui ont traversé ont été freinés et ne provoquent que des blessures légères, parfois aucune, ce qui n'aurait pas été le cas sans la veste.

» Les coups provenant des armes de poing donnèrent des résultats complètement différents, voire contraires. Seul 1 coup sur 4 a été retenu, les trois autres ayant pénétré et provoqué des blessures.

» D'après nos essais, nous constatons que la veste blindée a malgré tout retenu le 68 % des éclats ou projectiles l'ayant frappée. Ces chiffres, bien que satisfaisants (!), ne donnent pas une idée suffisante de la protection offerte par la veste blindée.

» Si nous voulons connaître les possibilités exactes de la veste blindée, procédons à une statistique détaillée des blessures. Ces chiffres démontrent que le 75 % des lésions sont dues à des éclats. D'autre part, les 3/4 des éclats bien qu'ayant pénétré le corps, ne le traversent pas.

» Enfin, quelles sont les parties du corps les plus exposées à des impacts? Il ressort, toujours selon les statistiques, que sur 100 blessés, 41 le sont à la poitrine ou au ventre. La moitié de ces blessés le sont mortellement. Les chiffres ci-dessus ont trait à des combattants non équipés de vestes blindées. Si nous voulons dresser un parallèle, il y a lieu d'opérer la même étude sur 100 combattants habillés d'une veste blindée. A équivalence de touchés, on constatera une mortalité moindre de 7 hommes.

» La veste blindée n'a pas changé le rapport blessés /morts au cours du combat (un sur quatre) et n'a pas apporté d'effet psychologique sur les combattants, soit une plus grande agresseivité. Tout au plus pourra-t-on constater que le port d'une veste blindée incite le combattant à se découvrir avec moins de prudence qu'il ne le ferait dépourvu de veste blindée. »

Selon cette brève étude, il semble ressortir que la veste blindée s'avère une protection valable contre les éclats. Son utilité à l'endroit des coups directs de projectiles d'armes portatives semble plus contestable. Son adoption lors d'assauts en terrain découvert, où il serait fait usage de projectiles d'artillerie à fragmentation contre le personnel, semble souhaitable. Si les coups d'armes individuelles sont retenus dans une si faible proportion, cela est dû à leur coefficient de pénétration élevé, d'autant plus grand, à énergie cinétique équivalente, que sa section de frappe est faible.

Roland RAMSEYER

Chronique suisse

Le rapport des officiers de la division mécanisée 1

Les commandants de corps de troupe — jusqu'à l'unité — de la division mécanisée 1 ont participé à un cours d'information de deux jours, organisé à Lausanne. Différents problèmes généraux et d'actualité y ont été traités et discutés. Le colonel Gafner a notamment rappelé les grandes lignes de la mission spéciale dont il avait été chargé — avec divers collaborateurs militaires et civils — par le CICR en Afrique pour trouver une solution au problème de l'évacuation des mercenaires et des gendarmes katangais hors du Congo. Tâche importante, passionnante mais difficile, délicate. Le chef de cette mission spéciale a ainsi eu l'occasion de faire des expériences des plus intéressantes, ce qui l'a conduit, tout naturellement, à certaines conclusions relatives aux problèmes posés par l'intervention d'armées étrangères; il fit certaines suggestions concernant la contribution constructive que notre pays pourrait apporter à la solution de conflits grâce à la